

## Pour un peu on regretterait le DDT

Le DDT (**dichlorodiphényltrichloroéthane**), ou Dinocide (non ce n'est pas un tueur de dinosaures), est une molécule chimique synthétisée pour la première fois en 1874, ses propriétés insecticide et acaricide ne sont découvertes qu'en 1939. C'est donc à partir de cette date que le DDT sera utilisé abondamment. En 1970 certains pays décident de l'interdire, interdiction qui s'étend petit à petit dans le monde, le Royaume-Unis étant le dernier en 1984.

Pour en savoir plus sur le DDT, Wikipedia se fera un plaisir de vous accueillir à cette page :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dichlorodiph%C3%A9nyltrichloro%C3%A9thane>

Dans une étude sur la toxicité des insecticides Jean-Marc Bonmatin (CNRS) a comparé divers produits en prenant comme unité la dose létale de DDT pour une abeille : 27 000 ng/ab. Cette étude date de 2011, mais l'efficacité toxique des produits actuels laisse pantois...

Ci-dessous, le palmarès :

Insecticides : les principaux suspects		600 000 ha de colza ont été traités en 2011 par le Cruiser 350, selon Syngenta.		59 millions d'hectares sous néonicotinoïdes aux Etats-Unis en 2011 selon Science.		
Classe d'insecticide	NÉONICOTINOÏDES				PHÉNYLPYRAZOLES	
Substance active	Imidaclopride	Clothianidine	Thiamétoxam	Thiaclopride*	Fipronil	
Marque et fabricant	Gaucho et Confidor	Poncho-Maïs	Cruiser syngenta	Proteus	Régent TS BASF	
Situation	Gaucho, mise sur le marché : 1994. Interdit en France sur tournesols depuis 1999, sur maïs depuis 2004. Autorisé sur bois, céréales à paille (blé, orge) et sur vergers (Confidor). Autorisé dans l'Union européenne et aux Etats-Unis.	Jamais autorisé en France. Autorisé en Europe et aux Etats-Unis.	Autorisé en France depuis 2008, pour un an, renouvelé chaque fois depuis, malgré des annulations du Conseil d'Etat. Dans nos champs jusqu'en 2011 minimum. Autorisé par l'Europe mais interdit en Slovaquie et en Italie. Autorisé aux Etats-Unis.	Autorisé en 2011 sur céréales, pommes de terre, betteraves et colza. Recours déposé par les apiculteurs devant le Conseil d'Etat. Autorisé par l'Europe et aux Etats-Unis.	Premier produit d'enrobage des semences, le Régent a été mis sur le marché en 1993. Il est interdit en France depuis 2004. Autorisé en Europe et aux Etats-Unis.	
DOSE LÉTALE 50 (nanogrammes/abeilles)	27 000 ng/ab	3,7 ng/ab	4 ng/ab	5 ng/ab	17 320 ng/ab	4,2
Dose par hectare (ha)	200-600 g/ha	7,5 g/ha	50 g/ha	69 g/ha	62,5 g/ha	50 g/ha
TOXICITÉ/ABEILLES par rapport au DDT	1	x 7 297	x 6 750	x 5 400	x 1,6	x 6 475

\* associé au deltaméthrine (PYRETHRINOÏDES)

Sources: EPA, PAN, MEDDAD

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Sources : Rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement,

**Global bee colony disorder and other threats to insect pollinators**, mars 2011 - Rapport 2010 de l'USDA, **Declines of managed honey bees and beekeepers in Europe**; **Rapport PNUE**, juin 2011.